



# INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Page 266

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Page 267

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 26 AVRIL 2018

Page 269

TABLE DE CONCORDANCE

Page 272

COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Page 274

# ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 20 avril 2018



Éric CHARPENTIER  
*Directeur Général*

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code Monétaire et Financier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

## CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### ► OBJET SOCIAL

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires.

Elle a notamment pour objet :

- D'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des Caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants ;
- D'établir entre les Caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- De faire aux Caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- De faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- De se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents ;
- De prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- De déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes ;
- De mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques ;
- Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses Caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

### ► RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

### ► TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande.

Les motifs de la convocation doivent dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'administration refusait de convoquer l'Assemblée Générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'Assemblée Générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'Assemblée Générale.

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'Assemblée Générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute Assemblée Générale que les objets portés à l'ordre du jour.

### ► DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Au cours de l'année 2017, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié cinq documents contenant une information financière : en avril 2017, le rapport annuel relatif à l'exercice 2016, en juin 2017, le dossier de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme, en août 2017, l'information financière semestrielle au 30 juin et en décembre 2017, la documentation relative à son programme d'émission obligataire (EMTN).

### ► CALENDRIER DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES

| Agenda sous réserve de modification |               |
|-------------------------------------|---------------|
| Résultats annuels 2017              | 26 avril 2018 |
| Résultats semestriels               | Août 2018     |





# FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé  
59000 Lille

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2018

### PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

#### À CARACTÈRE ORDINAIRE

##### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2017 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 12 659,46 euros.

L'Assemblée Générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

##### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 612 – 5 du Code de Commerce.

##### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

##### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

##### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale arrête le budget de la Fédération à 3 520 milliers d'euros pour l'année 2018. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0167 % du montant moyen des capitaux gérés.

##### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Madame Catherine LETELLIER et de Messieurs Michel HEDIN et Jacques PETIT.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Monsieur Michel HEDIN.

Lequel déclare accepter sa fonction.

##### Septième Résolution

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Madame Sabine DUCROCQ, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse de Boulogne-sur-mer, domiciliée 8 Allée des Acacias - 62360 Pont-de-Briques ;
- Monsieur Philippe CACAUX, Président du Conseil d'administration de la Caisse de Beauvais, domicilié 32 rue de There - 60000 Beauvais.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

##### Huitième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

#### À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

##### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et en avoir délibéré, constate que les modifications statutaires proposées sont principalement destinées à faciliter le fonctionnement des organes de gouvernance.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter article par article puis dans son ensemble, l'intégralité des modifications statutaires proposées.

##### Deuxième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

# CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé  
59000 Lille

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2018

### RÉSOLUTIONS

#### À CARACTÈRE ORDINAIRE

##### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

##### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en prend acte et approuve les conventions visées à l'article L. 225 - 38 du Code de Commerce.

##### Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 140 523 628,36 d'euros, de la manière suivante :

- Réserve légale : .....7 026 181,42 euros ;
- Réserves ordinaires : .....133 497 446,94 euros.

##### Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social, qui était de 325 970 milliers d'euros en fin d'exercice 2016, s'établit à 334 348 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

##### Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Éric CHARPENTIER, Directeur Général.

##### Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

##### Septième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport sur le gouvernement d'entreprise relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur André HALIPRÉ, Président du Conseil d'administration.

##### Huitième Résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat aux Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué.

##### Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, donne un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

## Dixième Résolution

L'Assemblée Générale, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Madame Catherine LETELLIER et de Messieurs Michel HEDIN et Jacques PETIT.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Monsieur Michel HEDIN.

Lequel déclare accepter sa fonction.

## Onzième Résolution

Sur proposition du Comité des Nominations, l'Assemblée Générale décide également de nommer comme Administrateurs, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Madame Sabine DUCROCQ, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse de Boulogne-sur-mer, domiciliée 8 Allée des Acacias - 62360 Pont-de-Briques ;
- Monsieur Philippe CACAUX, Président du Conseil d'administration de la Caisse de Beauvais, domicilié 32 rue de There – 60000 Beauvais.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

## Douzième Résolution

L'Assemblée Générale :

- Après avoir constaté l'arrivée à échéance des mandats de Commissaire aux Comptes titulaire, de la société MAZARS, représentée par Monsieur BARBET-MASSIN, et de la société DELOITTE représentée par Madame BOURGUIGNON ;
- Après avoir constaté l'arrivée à échéance des mandats de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Anne VEAUTE et de la société BEAS représentée par Madame BERTHELOT.

Renouvelle pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société MAZARS, représentée par Monsieur Nicolas DE LUZE, et domiciliée à La Défense (92075), 61 Rue Henri Regnault, comme Commissaire aux Comptes titulaire ;
- La société Deloitte, représentée par Madame Sylvie BOURGUIGNON, et domiciliée 185 Avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine, comme Commissaire aux Comptes titulaire.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Conformément aux dispositions de l'article L823-1 du Code de Commerce, elle décide de ne pas nommer de Commissaires aux Comptes suppléants.

## Treizième Résolution

Conformément aux dispositions prévues aux articles 25-1 à 25-5 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, au décret n°2015-706 du 22 juin 2015, à l'article R.512-1 du Code monétaire et financier et à l'article 25 des statuts, l'Assemblée Générale nomme :

- La Fédération Nationale de Révision REVICOOOP, 7 Rue Biscornet - 75012 Paris, en qualité de réviseur coopératif titulaire ;
- Monsieur Philippe GONDARD, demeurant 27 Rue de Croulebarbe - 75013 PARIS, en qualité de réviseur coopératif suppléant.

À l'effet de :

- Vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement bancaire et des sociétés de caution mutuelle conformément aux principes et aux règles générales de la coopération ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables ;
- Et d'établir le rapport de révision qui sera communiqué aux dirigeants de la société et à l'organe central, avant d'être mis à disposition des sociétaires lors de l'Assemblée appelée à se réunir en 2019, puis communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

## Quatorzième Résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

## **À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE**

### Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et en avoir délibéré, constate que les modifications statutaires proposées prennent en compte les orientations et principes de gouvernance d'entreprise à l'intention des banques définis par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en date de juillet 2015, ainsi que les recommandations de places relatives au gouvernement d'entreprise.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'adopter article par article puis dans son ensemble, l'intégralité des modifications statutaires proposées.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres consécutives aux modifications intervenues.

# TABLE DE CONCORDANCE

| Table de concordance  | Pages            |
|---|------------------|
| <b>Organigramme</b>   |                  |
| Présentation de la société et du Groupe   | 3 à 14           |
| Liens de dépendance de la société au sein du Groupe   | /                |
| <b>Organe d'administration et de direction</b>  |                  |
| Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci         | 16-17<br>23-24   |
| Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance   | 22               |
| Composition et fonctionnement des Comités   | 17-18            |
| <b>Aperçu des activités</b>   |                  |
| Principales activités   | 31 à 54          |
| • Principales activités de la société   |                  |
| • Nouveau produit et/ou nouvelle activité   |                  |
| • Principaux marchés  |                  |
| • Position concurrentielle de la société  |                  |
| <b>Information sur les tendances</b>  |                  |
| Déclarations sur les perspectives de la société   | 55-56            |
| Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours   | /                |
| <b>Facteur de risques</b>   | <b>69 à 150</b>  |
| <b>Responsabilité sociétale</b>   | <b>151 à 186</b> |
| <b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</b>  |                  |
| <b>Principaux actionnaires</b>  | <b>26 à 28</b>   |
| Nature du contrôle exercé par la société  | 69 à 150         |
| Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société  | /                |
| <b>États financiers</b>   | <b>188 à 258</b> |
| Vérifications des informations financières historiques annuelles  |                  |
| • Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées  | 259 à 264        |
| • Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux  |                  |
| • Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société                       | /                |
| Date des dernières informations financières auditées  | 31/12/17         |
| Informations financières intermédiaires   | /                |
| • Informations financières semestrielles  | /                |
| • Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen | /                |
| Procédures judiciaires et d'arbitrage   | /                |
| Changement significatif de la situation financière de la société  | /                |



| Table de concordance   | Pages   |
|--|---------|
| <b>Informations concernant la société</b>  |         |
| <b>Personnes responsables</b>  |         |
| Responsable du document de référence   | 266     |
| Attestation du responsable   | 266     |
| <b>Histoire et évolution de la société</b>   |         |
| • Raison sociale et nom commercial de la société   | 267     |
| • Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement  | 267     |
| • Date de constitution et durée de vie de la société   | 267     |
| • Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire | 274-275 |
| • Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité  | /       |
| <b>Contrats importants</b>   | /       |
| <b>Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclarations d'intérêts</b>   | /       |
| <b>Documents accessibles au public</b>   | /       |

# COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

## PÔLE BANQUE

### RÉSEAU FRANCE

#### CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (CFCMNE)

4 Place Richebé - 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Fax : 03 20 30 86 59

Site Internet : [www.cmne.fr](http://www.cmne.fr)

- Président du Conseil d'administration : **André HALIPRÉ**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

### RÉSEAU BELGIQUE

#### CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (CMNE BELGIUM)

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

Fax : 00 32 22 89 89 90

- Président du Conseil d'administration : **André HALIPRÉ**
- Président du Comité de Direction : **Éric CHARPENTIER**

### BEOBANK NV/SA

Boulevard Général Jacques, 263 G - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Fax : 00 32 626 55 84.

Site internet : [www.beobank.be](http://www.beobank.be)

- Président du Conseil d'administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

### RÉSEAU ENTREPRISES

#### BCMNE BANQUE COMMERCIALE DU MARCHÉ NORD EUROPE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 77

Fax : 03 28 02 56 95

Site Internet : [www.bcmne.fr](http://www.bcmne.fr)

- Président du Conseil de surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Christian NOBILI**

### BAIL ACTÉA

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Fax : 03 28 02 56 99

Site Internet : [www.bail-actea.fr](http://www.bail-actea.fr)

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

### NORD EUROPE LEASE

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 81

Fax : 03 28 02 56 96

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Jean-Charles DHAUSSY**
- Directeur Général Délégué : **Bernard DUFERMONT**

### NORD EUROPE PARTENARIAT

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 02 35 59 44 20

Fax : 02 35 59 13 82

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

## PÔLE ASSURANCES

### NORD EUROPE ASSURANCES

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

- Président du Conseil de surveillance : **André HALIPRÉ**
- Présidente du Directoire : **Sabine SCHIMEL**

### ACMN-VIE

Assurances Crédit Mutuel Nord Vie

9 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr - 75017 Paris

Tél : 01 43 12 90 90

Fax : 01 43 12 90 93

Site Internet : [www.acmnvie.fr](http://www.acmnvie.fr)

- Président du Conseil d'administration : **Éric CHARPENTIER**
- Directrice Générale : **Sabine SCHIMEL**

### ACMN IARD

Assurances Crédit Mutuel Nord Iard

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél : 03 20 78 38 38.

Fax : 03 20 30 86 59

- Présidente du Conseil d'administration : **Sabine SCHIMEL**
- Directrice Générale : **Odile EZERZER**

### NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62 Rue Charles Martel - L-2134 (Luxembourg)

Tél : 00 352 42 40 20 1

Fax : 00 352 42 40 20 44

Site Internet : [www.nellweb.com](http://www.nellweb.com)

- Présidente du Conseil d'administration : **Sabine SCHIMEL**
- Administrateur Délégué : **Hervé BERNARD**

### CPBK REINSURANCE S.A

74 Rue de Merl - L-2146 (Luxembourg)

Tél : 00 352 49 69 51 321

Fax : 00 352 49 69 51 333

- Présidente du Conseil d'administration : **Odile EZERZER**

### NORTH EUROPE LIFE BELGIUM

11 Boulevard de la Plaine - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 789 42 00

Fax : 00 32 789 42 01

Site Internet : [www.nelb.be](http://www.nelb.be)

- Directrice Générale : **Myriam BILLENS**
- Présidente : **Sabine SCHIMEL**

## PÔLE ASSET-MANAGEMENT

### GROUPE LA FRANÇAISE

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site Internet : [www.lafrancaise.com](http://www.lafrancaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **André HALIPRÉ**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

### LA FRANÇAISE ASSET-MANAGEMENT

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 43 12 01 00

Fax : 01 43 12 01 20

Site Internet : [www.lafrancaise.com](http://www.lafrancaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Présidente du Directoire : **Pascale AUCLAIR**

### LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : [www.lafrancaise.com](http://www.lafrancaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Marc BERTRAND**
- Directeur Général : **Marc-Olivier PENIN**
- Directeur Général : **Éric ALLARD**

### LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL

2 Boulevard de la Foire - BP 1556 - L-1015 Luxembourg

Tél : 00 352 24 83 221

Fax : 00 352 248 322 242

- Président du Conseil de Surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMPTE**

### LA FRANÇAISE GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : [www.lafrancaise.com](http://www.lafrancaise.com)

- Directeurs Généraux : **Patrick RIVIÈRE**  
**Philippe VERDIER**

### LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : [www.lafrancaise.com](http://www.lafrancaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS**  
**Benoît GIRARDON**

### LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 75 75

Site internet : [www.lafrancaise-gis.com](http://www.lafrancaise-gis.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Sofïène HAJ TAIEB**
- Directrice Générale déléguée : **Thouraya JARRAY**

### NOUVELLES EXPERTISES ET TALENTS AM

125 Boulevard Raspail - 75006 Paris.

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : [www.newalpha.com](http://www.newalpha.com)

- Président du Conseil d'administration : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY**  
**Antoine ROLLAND**

### LA FRANÇAISE GLOBAL INVESTMENTS

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Fax : 01 73 00 73 01

Site internet : [www.lafrancaise.com](http://www.lafrancaise.com)

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Arnaud SARFATI**
- Directeur Général délégué : **Christophe LESIEUR**

### INFLECTION POINT CAPITAL MANAGEMENT UK LTD

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)